Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202315-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 15

SEANCE DU 22 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : PROJET D'EOLIEN A CIRES-LES-MELLO

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet éolien sur la commune de Cirès-Lès-Mello. Un premier comité de pilotage s'est réuni en mai 2022 où la commune de Foulangues a été associée.

Le projet concerne la construction de 4 éoliennes entre le hameau du Tillet et la commune de Foulangues sur des parcelles agricoles privées.

Le projet presente actuellement :
- 4 éoliennes
- 165 mètres en bout de pale avec un mât de 97 mètres
- 4.2MW de puissance par éolienne
- 200 mètres aux boisements
- Si possible à 700 mètres des habitations
- Si possible hors faisceaux hertziens
- La société Enertrag a reçu un arrêté de non-opposition de la commune de Cirès-Lès-Mello pour l'installation d'un mât de mesure de vent
- L'installation du mât était prévue en août 2022, reportée début 2023. Il mesurera 100 mètres et restera le temps d'une à deux années pour recueillir les données.

Au regard des éléments présentés :

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03/04/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202315-DE

- ✓ Considérant la situation géographique du projet
- ✓ Considérant la taille démesurée de 4 éoliennes envisagées dénaturant le paysage naturel et rural,
- ✓ Considérant que ce projet peut avoir un effet négatif sur le tourisme vert,
- ✓ Considérant que ce projet peut avoir un impact sur le cadre de vie et sur la santé des populations de l'ensemble du périmètre proche, tant au niveau des nuisances sonores que visuelles,
- ✓ Considérant que ce projet peut avoir un impact sur la faune nocturne et diurne (rapaces, chauve-souris, grues cendrées…)

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR : 2 – CONTRE : 16)

Article unique : DESAPPROUVE l'implantation du projet éolien

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355